

REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

NOMBRE DE MEMBRES	
En Exercice	Présents
11	9
	Votants
	9
DATE DE CONVOCATION	
27/05/15	
DATE D’AFFICHAGE	
02/06/15	

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA
Séance du Lundi 1er Juin 2015
L’an deux mil quinze et le 1er juin à vingt et une heures zéro minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GOURSAUD, Maire.
Présents : Messieurs Bernard GOURSAUD, Sébastien DENECHERE, Michel ROBIN, Michel ADAM, Cyril BRANDY, Stéphane NIVETOUT Mesdames Michelle GUILLAUME, Sandra GELEE, Armelle VIN
Absent avec pouvoir :
Absent(s) excusé(s) : Alain REIGNER, Jean-Louis TEXIER
Absents :
Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DENECHERE

Séance de 21 heures :

1. INFORMATIONS DU MAIRE :

☞ **DOTATIONS :** DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES 2015 : 16 207 € au lieu de 21 013 € en 2014. La contribution de la commune au redressement des finances publiques s’élevant à la somme de 4 126 € pour 2015.

☞ **CONTENTIEUX :** RECOURS AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS DE LA COMMUNE CONTRE LA PREFETE DE LA CHARENTE-MARITIME demandant l’annulation de l’arrêté préfectoral 15-521-DRCT-BCL portant modification des statuts et extension des compétences du Syndicat Mixte pour la gestion des Bassins de l’Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran en date du 4 mars 2015 : Accusé réception de la requête en date du 22/05/2015. La Préfète ayant dissous arbitrairement le Syndicat Intercommunal d’Assainissement de Sonnac contre sa volonté.

☞ **LOI NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) :** Le Maire présente au Conseil Municipal la motion adoptée par les Maires Ruraux de la Charente -Maritime pour la sauvegarde des libertés locales. Le conseil municipal après en avoir délibéré, APPROUVE la présente motion pour la sauvegarde des libertés locales. REAFFIRME son attachement aux libertés communales S’ASSOCIE solidairement à la démarche des élus de toute la France et notamment à l’initiative de l’Association des maires Ruraux de France.

2. STATION DE LAVAGE : Financement du projet :

* Le Maire informe le Conseil Municipal que le personnel communal a débuté les travaux de maçonnerie du local technique de la Plate-forme de lavage du matériel agricole et de traitement des effluents phytosanitaires.

* Pour rappel, il a été demandé par la Société AXE ENVIRONNEMENT un acompte de 50 % du coût global du projet. Dans l’attente du versement des subventions, le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un prêt relais à taux fixe.

Vu les différentes offres des organismes prêteurs et après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Caisse d’Épargne pour un montant de 80 000 € au taux de 1,25 % pour une durée de 2 ans avec possibilité de remboursement par anticipation et sans frais.

3. STATION DE LAVAGE : Projet d’installation de panneaux photovoltaïques

Le Maire informe le Conseil que la déclaration préalable déposée auprès de la DDTM demandant l’autorisation d’installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la station a reçu un avis favorable. Le Maire donne lecture des différentes propositions techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition par principe et sera mis à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance avec les professionnels concernés.

4. SDEER (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural) : Groupement de commandes d'énergie électrique charentais-maritime

Le Conseil Municipal décide :

* D'autoriser l'adhésion de la commune de BRIE-SOUS-MATHA au dit groupement de commande, ayant pour objet la passation, la signature et l'exécution d'accords-cadres et de marchés pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et des fournitures et services associés, pour les besoins propres des membres du groupement de commandes,

* D'autoriser le représentant du coordonnateur à passer, signer et exécuter les accords-cadres et passer et signer les marchés prévus par la convention constitutive, pour le compte de la commune de BRIE-SOUS-MATHA et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

5. REGIE : Modification Article 4 de la délibération en date du 21 mai 2008

En date du 21 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de créer une régie de Recettes. Il convient de modifier l'article 4 en rajoutant : La régie encaisse les produits suivants : 1 : Gîtes communaux, 2 : Salle Polyvalente, 3 : Photocopies, 4 : Salle des Séminaires.

6. QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal propose au maire de se renseigner sur l'acquisition d'un défibrillateur et la possibilité de suivre une formation pour connaître les gestes à effectuer sur une personne en arrêt cardiorespiratoire et une formation aux gestes de premiers secours. La question sera inscrite lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 h 30